

Conseil national de la sécurité routière

Réunion du 15 mars 2006

**Projet de résolution
sur le contrôle sanction automatisé**

10 mars 06

Le Conseil National de la Sécurité Routière a pris connaissance du rapport sur « *l'impact du contrôle sanction automatisé sur la sécurité routière (2002-2005)* » que l'Observatoire national interministériel de sécurité routière a réalisé avec le concours du comité des experts de la sécurité routière, de l'INRETS, du SETRA et d'un CETE.

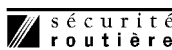
Ce rapport montre de manière indiscutable l'effet extrêmement positif qu'a eu le système de contrôle sanction automatisé pour la sécurité routière puisque le rapport estime que la baisse des vitesses a contribué aux trois quarts de la baisse du nombre d'accidents constatés depuis 2002.

Le Conseil National souhaite que ce rapport soit largement diffusé de façon à bien faire connaître l'efficacité du système et les résultats obtenus. Les doutes parfois émis à ce sujet encouragent les actes de vandalisme des radars qui sont présentés avec indulgence alors qu'ils vont à l'encontre des intérêts réels de nos concitoyens. Pour ces raisons, le Conseil National condamne fermement de tels agissements.

Le Conseil National recommande au gouvernement de poursuivre la politique d'implantation des 1000 radars fixes décidés et d'intensifier l'utilisation des radars mobiles qui seront la clé pour l'avenir du maintien de vitesses modérées. Cette utilisation doit être faite toutefois d'une part avec transparence en explicitant les choix effectués et d'autre part avec discernement en implantant les radars là où les limitations de vitesse sont justifiées.

Le Conseil National suggère que le produit des amendes profite à la sécurité routière en permettant le nécessaire renforcement de la politique de communication que le Conseil a déjà appelé de ses vœux. Au surplus cette affectation permettrait de renforcer l'acceptation sociale du contrôle sanction automatisé.

Enfin, le Conseil National recommande au gouvernement de préparer l'avenir en testant les contrôles avec des radars embarqués dans des véhicules en déplacement ou sur des itinéraires.



■
Secrétariat : Observatoire national interministériel de sécurité routière
Arche de la Défense Paroi Sud 92055 la Défense Cedex

Téléphone : 01 40 81 80 42 Télécopieur : 01 40 81 80 99

✉ : Onisr.dscr@equipement.gouv.fr